

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 28 FEVRIER 2017**

Date de convocation : le 21 février 2017

Conseillers en exercice : 16
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16
Majorité absolue : 8

L'an deux mille dix-sept, le mardi 28 février, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Géraldine BRICIER, Damien GUERET, Claudius BROCHARD, Laurent AILLERIE Valérie DUROY, Agnès PLANCHARD, Carine MEZIERE, Maud VINCHON-FAUCHER.

Absents/Excusés : Ellen BARBEDETTE-RAVE (pouvoir à Myriam COUSIN-MANCEAU).

Secrétaire de séance : Valérie DUROY

Ordre du jour :

1. Finances : Vote des comptes administratifs 2016, Approbation des comptes de gestion 2016, vote des subventions 2017, vote des budgets prévisionnels 2017
2. Personnel Communal : au 1^{er} mars 2017, suppression poste agent technique et création d'un poste adjoint administratif
3. Indemnité de fonction des élus : modification de la délibération du 22 avril 2014 dû à la parution d'un décret
4. Affaires scolaires : Ecole Suzanne Sens – nouvelle organisation de la semaine scolaire, demandes d'investissements et d'aménagements – création d'un groupe de travail « cour de récréation »
5. Patrimoine : Bail professionnel local infirmières – modification de la délibération du 07 juillet 2016
6. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2017

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 24 janvier 2017.

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2017 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Préambule

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Sébastien DESTAIS de ses fonctions de Conseiller Municipal de la commune d'Ahuillé par courrier en date du 22 février 2017.

Madame le Maire a reçu Monsieur DESTAIS en date du 25 février 2017 afin d'exposer les différents désaccords évoqués et lui a remis en mains propres sa lettre de démission.

Le second alinéa de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la démission est définitive dès sa réception par le maire. Le maire n'a donc aucun pouvoir d'appréciation.

Une copie de ce courrier a été transmise à Monsieur le Préfet de la Mayenne en date du 28 février 2017.

Madame le Maire demande si des élus souhaitent s'exprimer sur cette démission, Monsieur Guéret rappelle que différents désaccords avaient été évoqués à plusieurs reprises mais que cette décision de quitter l'équipe reste dommage.

Madame le Maire souhaite faire une réunion de mi-mandat, une date a été fixée au Lundi 20 Mars 2017 à 20h30 d'un accord commun, l'équipe municipale est donc conviée.

1- FINANCES : Vote des comptes administratifs 2016, vote des comptes de gestion 2016, vote des subventions et budgets prévisionnels 2017

N°010/2017 - OBJET : Vote des comptes administratifs 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur RICOU Olivier délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Mme REILLON Christelle, Maire.

Après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels sont résumé :

Compte Administratif Commune

Rapporteur

Mr Olivier RICOU, 1er adjoint,

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération n°34/2016/016 approuvant les budgets principal et annexes de l'exercice 2016,

Vu la délibération n°41/2016/021 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°101/2016/054 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération n°108/2016/060 approuvant la décision modificative n°3,

Vu la délibération n°129/2016/068 approuvant la décision modificative n°4,

Vu la délibération n°138/*2016/076 approuvant la décision modificative n°5,

Vu les conditions d'exécution du budget 2016.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif de la Commune 2016, joint en annexe, arrêté comme suit :

CA 2016 PRINCIPAL AHUILLE				
	Résultat 2014	Résultat 2015	Budget 2016	Résultat 2016
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 364 386 €	1 426 196 €	1 400 072 €	1 205 777 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 781 316 €	1 469 919 €	1 400 072 €	1 436 875 €
Résultat	416 931 €	43 722 €	- €	231 098 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	637 488 €	269 130 €	782 843 €	340 836 €
RECETTES INVESTISSEMENT	506 476 €	646 794 €	782 843 €	196 775 €
Résultat	- 131 013 €	377 663 €	- €	- 144 060 €
Résultat	285 918 €	421 386 €		87 037 €
			résultat 2016 budget Commune	87 037 €
			Excédent fonct reporté de 2015	- €
			Excédent invest reporté de 2015	312 944 €
			total cloture exercice 2016	399 982 €

Vote

Conseillers en exercice : 16
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16
Ayant voté POUR : 15
Ayant voté CONTRE : 0
S'étant abstenu : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1 (Madame le maire a quitté la salle)

Délibération du Conseil Municipal : ADOPTÉ à la majorité

Compte Administratif « Panneaux Photovoltaïques »

Rapporteur

Mr Olivier RICOU, 1er adjoint,

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération n°34/2016/016 approuvant les budgets principal et annexes de l'exercice 2016,
Vu les conditions d'exécution du budget 2016.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif « Panneaux Photovoltaïques » 2016, joint en annexe, arrêté comme suit :

CA 2016 Photovoltaïque-AHUILLE				
	Résultat 2014	Résultat 2015	Budget 2016	Résultat 2016
DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 831 €	2 881 €	3 430 €	2 820 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	3 638 €	3 693 €	3 565 €	3 512 €
Résultat	807 €	812 €	135 €	691 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	765 €	765 €	765 €	765 €
RECETTES INVESTISSEMENT	2 352 €	2 352 €	2 352 €	2 352 €
Résultat	1 587 €	1 587 €	1 587 €	1 587 €
Résultat	2 394 €	2 399 €		2 278 €
			résultat 2016 budget Commune	2 278 €
			Excédent reporté de 2015 invest	19 951 €
			Excédent reporté de 2015 Fonction	2 794 €
			total cloture exercice 2016	25 024 €

Vote :

Conseillers en exercice : 16
 Présents : 15
 Pouvoirs : 1
 Votants : 16
 Ayant voté POUR : 15
 Ayant voté CONTRE : 0
 S'étant abstenu : 0
 N'ayant pas pris part au vote : 1 (Madame le maire a quitté la salle)

Délibération du Conseil Municipal : ADOPTÉ à la majorité

Compte Administratif « Eau – Assainissement »**Rapporteur**

Mr Olivier RICOU, 1er adjoint,

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération n°34/2016/016 approuvant les budgets principal et annexes de l'exercice 2016,
 Vu la délibération n°100/2016/054 approuvant la décision modificative n°1,
 Vu la délibération n°107/2016/060 approuvant la décision modificative n°2,
 Vu la délibération n°128/2016/068 approuvant la décision modificative n°3,
 Vu les conditions d'exécution du budget 2016.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif « Eau – Assainissement » 2016, joint en annexe, arrêté comme suit :

CA 2016- Eau & Assainissement-AHUILLE				
	Résultat 2014	Résultat 2015	Budget 2016	Résultat 2016
DEPENSES FONCTIONNEMENT	184 723 €	214 339 €	421 260 €	222 068 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	259 395 €	290 941 €	421 260 €	286 999 €
Résultat	74 673 €	76 603 €	- €	64 931 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	635 780 €	680 603 €	562 925 €	79 527 €
RECETTES INVESTISSEMENT	498 808 €	552 355 €	562 925 €	572 711 €
Résultat	- 136 972 €	- 128 248 €	- €	493 185 €
Résultat	- 62 299 €	- 51 645 €		558 116 €
			résultat 2016 budget Commune	558 116 €
			Excédent font reporté de 2015	151 275 €
			Déficit inv reporté de 2015	- 179 921 €
			total cloture exercice 2016	529 470 €

Vote :

Conseillers en exercice : 16
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16
Ayant voté POUR : 15
Ayant voté CONTRE : 0
S'étant abstenu : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1 (Madame le maire a quitté la salle)

Délibération du Conseil Municipal : ADOPTÉ à la majorité

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes (eau/assainissement et panneaux photovoltaïques), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés (ci-dessus)

Le Conseil municipal, après un vote à main levée, adopte à l'unanimité les comptes administratifs au titre de l'exercice 2016.

N°011/2017 - OBJET : Vote des comptes de gestion 2016

Rapporteur

Mr Olivier RICOU, 1er adjoint,

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la Trésorière Générale de Laval et que les Comptes de Gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune et annexes « panneaux photovoltaïques » ainsi qu'« eau et assainissement »,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion de la Trésorière.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les Comptes de Gestion de la Trésorière Générale de Laval pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune et annexes « panneaux photovoltaïques » ainsi qu'« eau et assainissement » pour le même exercice.

Vote

Conseillers en exercice : 16
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16
Ayant voté POUR : 15
Ayant voté CONTRE : 0
S'étant abstenu : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1 (Madame le maire a quitté la salle)

Délibération du Conseil Municipal : ADOPTÉS à l'unanimité des membres présents.

N°012/2017 - OBJET : Présentation des subventions intégrées au BP 2017

Rapporteur

Mr Olivier RICOU, 1er adjoint,

Exposé :

Vu les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017, présentés par les associations et examinés par la Commission qui s'est réunie le 23 février 2017.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe de 20 000 € a été attribuée pour le versement des subventions au titre de l'exercice 2017, la décision de répartition entre chaque association devait tenir compte de cette enveloppe budgétaire.

Les dossiers ont donc été examinés conformément à cette prérogative.

Il est proposé de répartir l'enveloppe budgétaire définie au niveau des subventions aux associations comme suit :

<u>Associations</u>	<u>Montants attribués 2017</u>
GIC	100 €
Comité Jumelage	4 800 €
Comité D'Animation	1 600 €
Génération Mouvement	150 €
Alerte Rando Pédestre	150 €
Alerte Gym Adultes	110 €
Alerte Yoga	150 €
Alerte Badminton	110 €
Randonneur Cyclistes	110 €
Alerte Tennis	600 €
Alerte Foot	5 500 €
Familles Rurales Musique	3 000 €
Familles Rurales Danse	500 €
APE Ecole Suzanne Sens	150 €
Foyer des Jeunes	700 €
Judo	1 500 €

Bar de la Poste	708 €
Total subventions associations communales	19 938 €
Maison de l'Europe	60 €
Mayenne Nature Environnement	100 €
FREDON - FDGDON	251,89 €
Total subventions associations hors communes	411,89 €
AFFCRE	157,43 €
SPA53	566,10 €
Prévention Routière	100 €
AMF	560 €
CAUE	182,94 €
CDRP	30 €
Cotisation d'Adhésion 2017	1 596,47 €
Global	21 946,36 €

Ecole Suzanne Sens fournitures (64 € x 128 élèves) : **8 192 €**

Ecole Suzanne Budget pédagogique (46 € x 128 élèves) : **5 888 €**

OGEC Sainte Marie (2015 : 760 € x 102 élèves + 2016 : 764 € x 88 élèves) : **67 232 €**

Bibliothèque : **4 500 €**

La répartition budgétaire s'effectuera ainsi :

Article	Dénomination	Montant en €	Arrondi Budgétaire
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	94 723,53 €	95 000 €
	<i>Associations</i>	21 511,53 €	
	<i>Ecole Suzanne Sens</i>	14 80 €	
	<i>Ecole Ste Marie</i>	67 232 €	
	<i>Bibliothèque</i>	4 500 €	
6558	Autres contributions obligatoires	251,89 €	251,89 €
65738	Subventions de fonctionnement autres organismes publics	182,94 €	200 €
Global Chapitre 65 (subventions)		95 158,36 €	95 451,89 €

N°013/2017 - OBJET : Vote des budgets prévisionnels 2017

Affectation de résultats

Budget Commune

Résultat de l'exercice 2016	Fonctionnement	Excédent	231 097,85
	Investissement	Déficit	-144 060,42
	Résultat global	Excédent	87 037,43

Affectation BP 2017:

Section investissement	Excédent reporté (001)	168 883,90
	Excédent de fonctionnement (1068)	231 097,85

Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	0,00
------------------------	------------------------	------

Budget Panneaux Photovoltaïques

Résultat de l'exercice 2016	Fonctionnement	Excédent	691,45
	Investissement	Excédent	1 586,81
	Résultat global	Excédent	2 278,26

Affectation Budget 2017 :

Section investissement	Excédent reporté (001)	1 586,81
---------------------------	------------------------	----------

Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	691,45
---------------------------	------------------------	--------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE son accord pour ces affectations de résultat au titre de l'exercice 2017 de chaque budget concerné.

Vote de budget prévisionnel et annexe 2017

Rapporteur

Mr Olivier RICOU, 1er adjoint,

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le projet de Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 321 278 € en dépenses et en recettes,
- Section d'investissement : 753 442,96 € en dépenses et en recettes.

Vu le projet du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » 2017 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 456,51 € en dépenses et 7 050,45 € en recettes,
- Section d'investissement : 765 € en dépenses et 23 889,81 € en recettes.

Vu l'avis de la commission « finances » en date du 20 février 2017, et sur rapport de Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- de VOTER le budget prévisionnel et annexe pour l'exercice 2017 comme suit en dépenses et en recettes :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget Commune	1 321 278 €	1 321 278 €	753 442,96 €	753 442,96 €
Budget Eau/Asst	Transfert Laval Agglomération - 1 ^{er} janvier 2017			
Budget Panneaux Photovoltaïques	3 456,51 €	7 050,45 €	765 €	23 889,81 €
Cumuls	1 324 734,51 €	1 328 328,45 €	754 207,96 €	777 332,77€

Concernant le budget « Panneaux Photovoltaïques », il est nécessaire qu'une réflexion soit apportée sur l'année 2017 en vue de réaliser un projet d'investissement au titre de l'exercice 2018.

2- PERSONNEL COMMUNAL : Au 1^{er} mars 2017, suppression poste agent technique et création d'un poste d'adjoint administratif

Délibération N°014/2017

Madame le Maire rappelle que compte-tenu de la nouvelle organisation des services de l'accueil de la mairie et de l'agence postale, il s'avère nécessaire de renforcer la présence de l'adjoint technique aux heures d'ouverture et de lui octroyer un temps pour les travaux de secrétariat et de mise à jour du site internet.

Cet agent avait été recruté sur la filière technique au sein des services restaurant scolaire/accueil périscolaire en 2007, il effectuait également des tâches à l'agence postale communale depuis 2008 mais souhaitant évoluer professionnellement dans des fonctions administratives, un poste lui a été proposé et accepté à l'accueil de la mairie depuis septembre 2016.

Le service restaurant scolaire/accueil périscolaire étant en baisse d'effectifs, la commune a souhaité, et sur la volonté de l'agent, basculer celui-ci sur le service administratif.

Le temps de travail ayant diminué de plus de 10 % (avant proposition : 27,23h – nouvelle proposition : 23,25h), la collectivité doit solliciter l'avis du comité technique paritaire (CTP).

L'organisation a donc été revue.

Ayant le grade d'adjoint technique territorial, cet agent doit être intégré sur un grade d'adjoint administratif aux mêmes conditions que son arrêté précédent en modifiant la quotité.

Il y a donc lieu de saisir la CAP (commission administratif paritaire) et le CTP (comité technique paritaire) du centre de gestion de la Mayenne en vue de connaître leur avis.

Au 1^{er} mars 2017, cet agent intégrera le service administratif de la mairie à raison de 23,25h, il sera rémunéré sur le grade actuel d'adjoint technique territorial en attendant les réponses de ses 2 entités.

Dès réception, la collectivité supprimera le poste d'adjoint technique territorial et créera un poste d'adjoint administratif aux conditions énoncées par le centre de gestion de la Mayenne.

Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

1. SUPPRIMER le poste d'adjoint technique territorial ouvert à 27,23h
2. CREER un poste d'adjoint administratif territorial aux conditions fixées et énoncées par les 2 entités du centre de gestion de la Mayenne (CAP et CTP) et en respectant le temps de travail défini soit 23,25h
3. REMUNERER cet agent en attendant l'avis du centre de gestion de la Mayenne au grade d'adjoint technique territorial (IB : 352 – IM : 329) à raison de 23,25h à compter du 1^{er} mars

2017 et en conservant une NBI de 10 points si nous n'avons pas le retour des organismes extérieurs

4. PROCEDER à ces modifications dès l'aval de la CAP et du CTP à la date définie
5. AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

3- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : Modification de la délibération du 22 avril 2014 suite à la parution d'un décret

Délibération N°015/2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction connaît une évolution pour 2 raisons :

1. l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, qui est passé de 1015 à 1022 (indice majoré 826). Ce changement résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale
2. la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique, de 0,6 % au 1er février 2017
3. l'indice brut sera revalorisé au 1^{er} janvier 2018 qui passera de 1022 à 1027 (indice majoré 830)

L'indemnité du maire est de droit fixée au maximum, sauf demande expresse de sa part, ce qui est le cas sur la commune d'Ahuillé.

S'agissant des délibérations relatives aux indemnités de fonctions des élus, 3 hypothèses peuvent se rencontrer :

1. pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision, l'augmentation du montant des indemnités de fonction se fait automatiquement et ne nécessite pas une nouvelle délibération.
2. pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal).
3. pour les délibérations indemnitaires mentionnant des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de ces actualisations. Il serait d'ailleurs alors judicieux de viser non plus un montant en euros mais « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision, pour éviter d'avoir à délibérer à nouveau en janvier 2018.

S'agissant de la collectivité, la délibération n° 39/2014/018 en date du 22 avril 2014 mentionne le cas n°2 dans l'article 1 soit : « *de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constitué par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants : taux en pourcentage de l'indice 1015... »*

Il s'avère donc nécessaire de modifier l'article 1 en remplaçant la notion de « *taux en pourcentage de l'indice 1015* » par « taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique », à compter de l'année 2017. Les taux de pourcentage attribués restent inchangés.

La masse indemnitaire des élus 2017 augmentera de 665,04 € suite à l'application de ce décret. Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- décide de MODIFIER la délibération n° 39/2014/018 en date du 22 avril 2014 – article 1 par : « *de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constitué par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants : taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique* », à compter de l'année 2017,
- DIT que les taux de pourcentage attribués restent inchangés
- AUTORISE madame le maire à SIGNER les documents s'y afférents

4- AFFAIRES SCOLAIRES : Ecole Suzanne Sens – nouvelle organisation de la semaine scolaire, Demandes d'investissement et d'aménagements, création d'un groupe de travail « cour de récréation »

Un conseil d'école s'est tenu le 26 janvier dernier où les points suivants ont été évoqués :

- Arrivé d'un jeune en service civique dont ses missions seront de revaloriser et de réorganiser l'espace BCD dans une des classes disponibles au sein de l'école ou bien dans une des salles associatives

Le conseil municipal souhaite que l'espace BCD reste au sein de l'école Suzanne Sens dans une des classes disponibles. Une réflexion sera lancée avec la direction de l'école afin d'associer les jeunes dans le cadre d'un des chantiers « Argent de Poche ».

Délibération N°016/2017

- **Nouvelle organisation de la semaine scolaire** : Une consultation a été lancée auprès des parents d'élèves en vue de modifier les horaires de TAP.

Il est précisé avant tout que c'est une volonté de l'école et non des familles.

La proposition est de modifier les horaires TAP du jeudi après-midi essentiellement, les autres jours resteront inchangés, comme suit :

	<i>Actuellement</i>		<i>Proposition</i>	
	<i>TAP et APC</i>		<i>TAP et APC</i>	
<i>Lundi</i>	<i>13:30</i>	<i>14:15</i>	<i>13:30</i>	<i>14:15</i>
<i>Mardi</i>	<i>13:30</i>	<i>14:15</i>	<i>13:30</i>	<i>14:15</i>
<i>Mercredi</i>				
<i>Jeudi</i>	<i>13:30</i>	<i>14:15</i>	<i>15:45</i>	<i>16:30</i>
<i>vendredi</i>	<i>13:30</i>	<i>14:15</i>	<i>13:30</i>	<i>14:15</i>

Ce changement a été validé par le conseil d'école. Dès accord de la collectivité, un mot explicatif informera les familles de la mise en place en septembre 2017.

Une réorganisation communale sera à prévoir sachant que les ATSEM risquent de ne pas avoir de coupure et que les pauses des animateurs se trouveraient être décalées.

Le rythme de l'enfant à l'origine des TAP est remis en cause avec cette nouvelle demande. Il n'y aurait pas de changement d'encadrant le jeudi après-midi car ce seraient les ATSEM qui finiraient la journée avec l'enfant.

Madame le Maire procède à un vote à main levée :

1 voix CONTRE – 7 ABSTENTIONS – 8 voix POUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE à la majorité cette nouvelle proposition d'horaires pour les TAP à la rentrée 2017-2018 à l'école Suzanne Sens soit :

Lundi – Mardi et Vendredi	Horaires inchangés : 13h30 – 14h15
Jeudi	15h45 – 16h30

Demande de Travaux d'investissement et d'Aménagements

Le Conseil d'école souhaite revenir sur certaines demandes qui sont en instance ou sont en cours d'être réalisées :

Travaux demandés	Etat
Fermeture du portail d'entrée (côté rue de l'Europe) avec pose d'interphone	Portes d'accès à l'école sont fermées (respect du Plan Vigipirate depuis la rentrée 2016-2017) avec mise en place d'une sonnette La collectivité a l'obligation de mettre en sécurité les enfants ce qui est fait sachant que les portes d'accès à l'école sont fermées. Si c'est une préconisation, les 2 écoles doivent être équipées de la même manière. En attente
Remplacement de la barrière d'entrée et portes en bois d'accès à la chaufferie et le local près des ATSEM	Prévu au BP 2017
Divers travaux : Lumière tableaux, carrelage marches, meubles de rangement pour l'atelier salle collective, roulettes pour un banc (théâtre)	Prévu au BP 2017
Réfection des peintures du hall après le changement des huisseries	Non prévu au BP 2017 Nouvelle demande pour le changement des huisseries
Installation vidéoprojecteur Acquisition 1 PC fixe (classe de CM), 1 ordinateur portable (travail de direction)	? Inventaire effectué par Laval Agglo : matériel informatique vétuste Un rééquipement devra être prévu budgétairement chaque année Prévu BP 2017 pour ces 2 demandes (PC fixe – PC portable)

Création d'un groupe de travail « cour de récréation »

Le conseil d'école souhaite revoir l'aménagement de la cour de l'école en modifiant certaines choses telles que les bacs à sable, le matériau choisi...

Il demande la création d'un groupe de travail avec la coopération de 2 élus.

Mrs Claudius BROCHARD et Damien GUERET souhaitent y participer.

Projet Eco-Citoyenneté 2017-2018

L'école Suzanne Sens souhaite investir la « zone du lavoir » en collaboration avec Mayenne Nature Environnement pour établir son projet éducatif 2017-2018.

Les enfants s'approprient les lieux en vue de participer à la rénovation de cette zone humide et dans le cadre de ce projet d'éco-citoyenneté, les enfants pourraient réaliser des panneaux pédagogiques.

Ce projet pourrait associer éventuellement les 2 écoles, ce souhait sera soumis à l'école Suzanne Sens afin de savoir si l'école Ste Marie serait intéressée.

La municipalité est favorable.

Projet « Nutrissimo »

Mis en place sur les 2 écoles sur le temps scolaires

Le personnel y sera associé lors des vacances d'avril (un mardi soir)

5- PATRIMOINE : Bail professionnel local infirmières – modification de la délibération du 07/07/2016

Délibération N°017/2017

Madame le Maire informe le conseil municipal que les infirmières n'ont pu aménager le local infirmières 53 rue de Bretagne au 1^{er} janvier 2017 comme cela avait été initialement prévu dans la délibération n° 77/2016 en date du 7 juillet 2016.

Cet aménagement s'effectuera au 1^{er} mars 2017.

Il y a lieu de modifier la date notifiée dans la délibération n° 77/2016 du 07 juillet 2016. Les conditions mentionnées restent inchangées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE que:

* la prise de possession du n° 53 rue de Bretagne soit au 1^{er} mars 2017 par Mmes Nathalie JONCHERAY et Laurence ANNET (infirmières libérales) ;

* le bail professionnel ne débute qu'à la date du 1^{er} mars 2017 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents.

6- QUESTIONS DIVERSES

Laval agglomération

- **Dotation de Laval Agglo 50%** pour l'étude CAUE (bâtiments publics et habitat) **soit 1800 €**
- **Compétence eau/assainissement :**
 - Création du Conseil d'Exploitation eau et assainissement le 31/01/2017
 - Président : Bruno Maurin / Vice-Président : Alain BOISBOUVIER
 - Directeur : Yohann CHÂTEAU
 - Etalement envisagé pour le reversement des excédents budgétaires communaux (éviter de mettre en péril la trésorerie des communes)
 - Evaluation des éléments de transfert par la CLECT
 - Transfert de l'eau pluviale au 1^{er} janvier 2018
 - Pas de recettes, uniquement des dépenses
 - A l'étude l'attribution de compensation Laval agglo
- **Transfert des compétences artistiques vers Laval Agglo : échéance sept 2017**
 - Activités musique, danse, théâtre, arts visuels
 - Seules les activités municipales sont concernées, les associations sont exclues
 - Politique de l'offre et non de la demande
 - Conservatoire propose enseignement solfège et instrument (parcours diplômant), ateliers et orchestre
 - 6 pôles envisagés : Laval, Changé, Louverné, Saint-Berthevin, L'Huisserie

Pas d'incidence budgétaire pour la commune d'Ahuillé

- Débat sur **orientations PADD (plan d'aménagement et de développement durable)** : Intervention au conseil municipal du 27/04/2017
- **Lotissement « l'Orée des Champs »** :
 - Début de la commercialisation : 6 mars 2017
 - Aménagement de la zone de collecte des déchets : sécurisation, aire de retournement, coût supplémentaire (total de 13.500 € soit 7800 € à charge de la commune)
 - Le conseil municipal souhaite que toutes les situations soient évoquées et en connaître le coût. Les questions seront posées auprès de KALIGEO et PROCIVIS.
- **Aménagement zone du lavoir** : Rencontre avec le Bassin du Vicoin le 02/02/2017
 - Prise en charge à 100% : mares, étrepage, dégrilleur
 - Accompagnement et appui technique du Bassin du Vicoin : réalisation du cahier des charges et appel d'offre global par le bassin du Vicoin
 - Subvention à solliciter en 2018 auprès de l'Agence de l'Eau et du Vicoin pour le volet pédagogique
 - Solliciter la DDJS pour subvention concernant la zone de bi-cross
 - Gestion de la zone : solliciter le Lycée de Rochefeuille, formation possible de l'équipe technique – se renseigner auprès du lycée agricole de Laval éventuellement
 -
- **Aménagements de terrains de pétanque** près du terrain de foot à la demande du Club des aînés : réalisation par l'équipe technique, échéance mars 2017
Faire une étude afin que cet aménagement soit à moindre coût dans le cadre de réaménagement du terrain de foot
- **Rencontre avec le CAUE le 04/02/2017** : point d'avancement des études
 - Étude du potentiel foncier
 - Cahier des charges pour la liaison douce en cours d'élaboration
 - Rencontre à venir avec l'ensemble du Conseil
- **City stade** : Demande de subvention contrat de territoires – passage en commission d'études le 6 mars et commission permanente le 20 mars prochain
Inauguration à prévoir (aucune date de fixée actuellement)
- Demande de participation financière pour 1 enfant scolarisé en **classe ULIS** (unités localisées pour l'inclusion scolaire) à Laval Saint-Pierre : application du coût d'un élève de l'école publique **soit 764,33 €**
- **Mayenne WW2** : Hommage à Robert Crooks Hanks et cérémonie de commémoration
 - Convoi de 13 véhicules (>3,5 t) entre Landéan et Montourtier
 - Arrêt à Ahuillé le samedi 15/04 vers 16h30 et départ le lendemain à 9h00: Campement derrière la salle des sports, accès aux vestiaires
 - Autorisation de mise en place de leur campement au niveau des espaces verts de la salle des lavandières à condition que celui-ci soit non motorisée
- **Point enfance/jeunesse** :
 - Arrivée de Clémence LE BERTRE depuis le 30 janvier 2017
 - Mise à jour de l'affichage réglementaire

- Réunion de tout le personnel lundi 27/02 : rappel du cadre de travail établi avec l'IREPS et modes de fonctionnement
- Fréquentation vacances de février :
 - 3/6 ans : 5 à 16 enfants (l'effectif n'a pas dépassé 11 enfants la 2^{ème} période)
 - 7/9 ans : 1 à 15 enfants (15 pour Kidy pirates, 6 enfants maxi la 1^{ère} période, 3 la 2^{nde} période)
 - 10/13 ans : 1 à 21 enfants (21 pour la patinoire)
 - Restauration : 4 jours assurés par JY JONCOUR, faute d'effectifs suffisants

Un questionnaire sera transmis aux familles en vue de connaître leurs attentes

- **Téléthon** : 30^{ème} anniversaire, collecte pour 2.290,25 €
Invitation du Téléthon : visionnage du diaporama concernant le 30^{ème} anniversaire (vendredi 31 mars 2017)
- **Estivales** : Spectacle des 4 Z'elles, 1^{ère} partie avec le groupe Aldrox.
Budget Laval aggro de 2400 €. Tenue de la buvette par le Comité d'animation et le Bar de la Poste. Possibilité de restauration sur place (Morgan Josse + autre prestataire), reste à définir la vente desserts
- Visite le 28/02/2017 des 2^{nde} du Lycée Agricole de Laval (38 jeunes) dans le cadre de la mise en place d'un projet commun sur la commune d'Ahuillé répondant aux missions d'aménagement et de développement durable
Tous les organismes (commerçants – entreprises – élus...) pourront être interviewés
Un montage vidéo sera réalisé et présenté par la suite à la commune

AGENDA :

05/03/2017	12:00	101 ans M. BANNIER
11/03/2017	15:15	AG MNE
11/03/2017	20:00	Nuit de la chouette 12ème édition (MNE)
11/03/2017	20:00	Soirée choucroute Comité de jumelage
14/03/2017	14:00	Réunion PLUI diagnostic agricole avec les exploitants agricoles
15/03/2017	20:30	CA CCAS
18/03/2017	10:30	Cérémonie jeunes électeurs
25/03/2017	19:30	Soirée Cochonnailles Ecole S Sens
26/03/2017	08:00	Cyclomaye - Randonneurs cyclistes
28/03/2017	20:30	Conseil municipal
29/03/2017	12:00	102 ans Anna HUPIN

La séance s'achève à 00h20.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°010/2017/--- – Vote des comptes administratifs 2016

Délibération n°011/2017/--- – Vote des comptes de gestion 2016

Délibération n°012/2017/---- - Présentation des subventions intégrées au BP 2017

Délibération n°013/2017/---- - Vote des budgets prévisionnels et annexe 2017

Délibération n°014/2017/---- – Au 1^{er} mars 2017, suppression poste adjoint technique et création d'un poste d'adjoint administratif

Délibération n°015/2017/----- – Indemnités des élus : Modification de la délibération du 22 avril 2014 suite à la parution d'un décret

Délibération n°016/2017/---- – Ecole Suzanne Sens : nouvelle organisation de la semaine scolaire TAP rentrée 2017/2018

Délibération n°017/2017/---- – Bail professionnel local infirmières – modification de la délibération du 07/07/2016

Séance du 24 janvier 2017
Délibérations prises de
n°010 à 017/2017

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	Excusée - pouvoir
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON- FAUCHER	
Damien	GUERET	